

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2025D003

OBJET :
03. PERSONNEL COMMUNAL.
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 13/02/25

ID : 059-215904004-20250206-2025D003-DE

L'an deux mil-vingt-cinq, le six FEVRIER à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme QUIQUE Corinne
Mme MARMINION-OBERT Nadine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laëtitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

- Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I-1° ;
- Considérant qu'il y a lieu de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter :

- 1 poste de rédacteur à temps complet pour renforcer le service Administratif des Services Techniques

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut de référence du 10^{ème} échelon du grade à compter du 1^{er} mars 2025 pour la durée de leurs contrats.

Ces contrats pourront être renouvelés dans la limite d'une durée totale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.